



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU JURA

Direction des collectivités territoriales  
et des moyens de l'Etat  
Bureau des collectivités territoriales et du  
contentieux

### Arrêté portant schéma départemental de coopération intercommunale du Jura

Arrêté n° DCTME - BCTC - 20160329-001

LE PREFET DU JURA,  
Chevalier de la légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Jura présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale, lors de sa séance du 12 octobre 2015 ;

Vu les avis exprimés par les organes délibérants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes concernés ;

Vu les amendements adoptés par les membres de la commission départementale de la coopération intercommunale lors de ses séances du 4 mars, 21 mars et 24 mars 2016, selon les dispositions de l'article L5210-1-1 précité ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture ;

### ARRETE

**Article 1er :** Le schéma départemental de coopération intercommunale du département du Jura est arrêté conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2 :** Le présent arrêté, accompagné du schéma départemental de coopération intercommunale annexé, sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.jura.pref.gouv.fr](http://www.jura.pref.gouv.fr).

Une version papier du schéma pourra être consultée par toute personne intéressée à la Préfecture du Jura, Direction des Collectivités territoriales et des Moyens de l'Etat, Bureau du contrôle de légalité et du contentieux, 8 rue de la Préfecture 39000 LONS-LE-SAUNIER.

**Article 3 :** Le Secrétaire général de la Préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Lons-le-Saunier, le

29 MARS 2016

Le Préfet

Jacques QUASTANA